

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Le vote du budget primitif 2017 de la Ville aura lieu le 23 mars prochain, il est probable que certains montants, en dépenses et en recettes soient susceptibles d'évoluer.

En 2017, le budget de la Ville s'inscrira une nouvelle fois dans un contexte national contraint et incertain lié aux élections présidentielles et législatives devant avoir lieu au cours du 1^{er} semestre 2017.

I. LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL

A. Les perspectives économiques pour 2017

La croissance de la zone euro en 2017 devrait ralentir d'après le rapport de la commission européenne, le taux passerait de 1.5% contre 1.7% en 2016. Malgré la baisse envisagée, la croissance se maintient grâce à 3 facteurs prépondérants :

- le prix du baril de pétrole encore bon marché malgré une légère hausse,
- l'expansion budgétaire modérée en 2016 de la zone euro,
- la politique de la Banque Centrale Européenne qui a permis la baisse des taux d'intérêt pour favoriser les investissements des entreprises et des particuliers.

Le Président de la Banque Centrale Européenne a fait part de sa détermination à maintenir ce programme tant que la situation économique ne serait pas stabilisée.

Sur le plan national, le taux de croissance attendu par le gouvernement en 2016 n'est pas atteint. Selon les dernières analyses de l'INSEE il serait de 1.2% au lieu de 1.5% prévu au budget de l'Etat.

Plusieurs facteurs en sont à l'origine, tels que :

- Le taux de chômage qui représente 10% de la population active et qui n'a pas eu de baisse significative,
- Les attentats perpétrés sur le territoire national impactant directement le tourisme,
- Les exportations freinées par les entreprises qui ont fait le choix de redresser leur taux de marge plutôt que de développer de nouveaux marchés.

Pour 2017, une légère hausse du taux de croissance est envisagé soit 1.3%.

B. Le cadre fixé par la loi de finances 2017

La loi de Finances pour 2017 s'inscrit dans la continuité de la baisse des concours financiers caractérisée par plusieurs subtilités :

- ✓ Une réduction de la contribution au redressement des finances publiques pour le bloc communal au regard de ce qui était initialement prévu.
- ✓ Une accentuation des baisses de compensations d'exonérations fiscales à l'exception de la compensation d'exonération de la taxe d'habitation qui va s'accroître en raison de la baisse des bases 2016
- ✓ La réduction du Fonds Départemental de la Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP)
- ✓ La réforme de la DGF du bloc communal est annulée. L'écrêtement de la Dotation Forfaitaire est désormais plafonné en fonction des recettes de fonctionnement
- ✓ La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) est réformée avec une réduction du nombre de bénéficiaires, une modification de la pondération d'éligibilité et de répartition et la suppression de la DSU cible.
- ✓ Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives est limité à 0.4% en 2017, taux historiquement faible.

Pour la 4^{ème} année consécutive, le Gouvernement maintient la contribution des collectivités au redressement des finances publiques. L'annulation de la réforme de la DGF permet l'allègement de la part supportée par le bloc communal dont la contribution passe de 2.07 Mds€ à 1.035 Md€ afin de leur permettre de relancer les investissements.

Selon les derniers indicateurs économiques le déficit public pour 2017 serait à 3.3%. Dans le cadre du Pacte Budgétaire Européen la France s'était engagée à passer sous le seuil de 3% en 2017.

La dette publique française représentera en 2017 97% du PIB.

II. CONTEXTE INTERCOMMUNAL

L'impact budgétaire et financier de l'intercommunalité sur le budget communal

La Communauté d'Agglomération "Val Parisis", regroupe 15 communes atteignant les 266.511 habitants.

L'attribution de compensation versée à la ville par la Communauté d'Agglomération Val Parisis au titre de l'année 2016 était de **6 815 589 €**.

Au fur et à mesure des transferts de compétences effectués en cours d'exercice, l'attribution de compensation est diminuée du coût des compétences transférées validée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférables (CLECT).

VILLE DE FRANCONVILLE

Les charges actuellement transférées sont les suivantes :

Montant de l'Attribution de Compensation Initial	8 660 039,00 €	
Montant des charges transférées	Année de transfert	
Transport	220 174,00 €	2013
Gestion aires d'accueil des gens du voyage	16 667,00 €	2013
Création et aménagement des ADGV	10 298,00 €	2013
Lutte anti-graffitis	30 344,00 €	2013
Buttes du Parisis	23 049,00 €	2013
Voiries	69 268,00 €	2015
ZAE	50 287,00 €	2015
Eclairage Public	818 951,00 €	2015
CSU	462 687,00 €	2015
Emploi	31 237,00 €	2016
Mission Locale	63 229,00 €	2016
Prévention spécialisée	37 289,00 €	2016
Maison de la Justice	10 970,00 €	2016
Médiathèque	695 540,00 €	2017
TOTAL	2 539 990,00 €	
Attribution de compensation prévisionnelle 2017	6 120 049,00 €	

Le nouveau transfert au 1^{er} janvier 2017 est celui de la médiathèque. La Communauté d'Agglomération aura 8 médiathèques sous sa gestion. Ce regroupement va permettre la mutualisation des moyens, la garantie d'un meilleur service, l'élargissement de l'offre. C'est une valeur ajoutée pour l'utilisateur et c'est en ce sens que la commune a fait ce choix déterminant.

Le montant de l'attribution de la compensation prévisionnelle 2017 s'élèvera, après déduction des charges transférées, à **6 120 049 €**.

La ville percevra en 2017 la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). Elle s'élèvera à 668.856 € contre 675.743,97 € en 2016 compte tenu des critères de répartition suivants :

- La population pour 50%
- Le potentiel financier pour 20%
- Le revenu moyen par habitant pour 10%
- Le nombre de logements sociaux pour 20%

III. LES PRIORITES BUDGETAIRES 2017 DE LA COMMUNE

Face à la baisse des Dotations de l'Etat qui se poursuit et face à un contexte macro-économique toujours aussi morose pour les collectivités, la Municipalité a la volonté de poursuivre ses engagements.

A. Le budget de fonctionnement

Il s'élèvera à 49,4M€ en 2017 contre 51,6 M€ en 2016.

Cette diminution est le reflet de la maîtrise de la masse salariale et le résultat d'une politique adoptée pour une meilleure rationalisation de la commande publique.

Le résultat de fonctionnement 2016 s'élèvera à 5 796 426 €, il sera repris de manière anticipée au budget 2017 réparti comme suit :

- Compte 002 : 2 461 004 €
- Compte 1068: 3 335 422 €

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élèvera à 2 931 566 €.

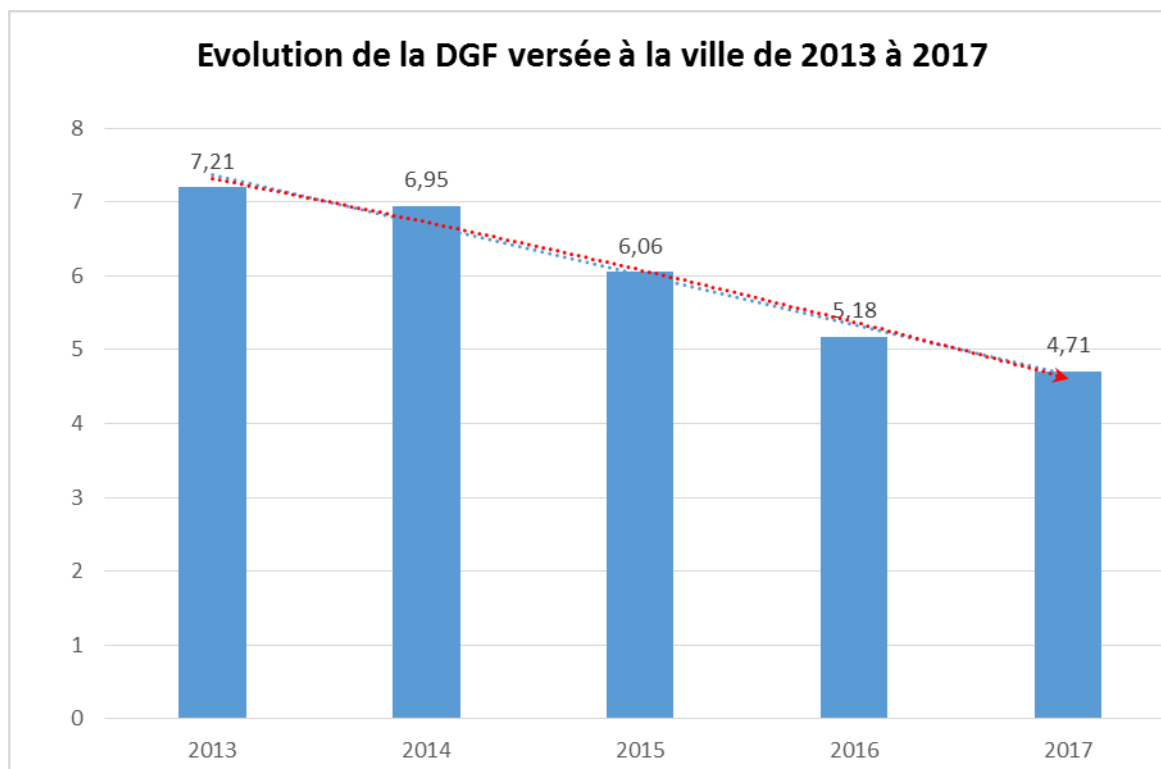
1) Les Dotations de l'Etat

La Dotation Globale de Fonctionnement sera de moins 470 000€ en 2017 selon les informations issues de la loi de finances.

En 4 ans, l'Etat aura réduit de 2 502 101 € la DGF de la Commune soit :

- 262 530€ en 2014
- 883 243€ en 2015
- 886 328€ en 2016
- 470 000€ en 2017

VILLE DE FRANCONVILLE



Les montants des autres dotations inscrits au BP 2017 seront fixés sur la base des dotations perçues en 2016 soit :

- La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) 997.168 €
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) 596.055 €

En cours d'année un réajustement du budget sera effectué en fonction des sommes qui seront notifiées après le vote du budget.

2) La fiscalité locale

Pour 2017, la commune maintiendra les taux 2016 qui s'établiront comme suit :

Taxe d'habitation	17.25 %
Taxe sur le foncier bâti	18.10 %
Taxe sur le foncier non bâti	125.43 %

3) Les services offerts à la population

Depuis sa mandature, la municipalité s'est donnée pour mission de mettre au profit de sa population des services de qualité diversifiés qui visent à faire vivre une ville accueillante, une ville citoyenne, une ville connectée, une ville collaborative soit, une ville dans son temps.

C'est dans cet esprit, que le budget 2017 s'inscrira une nouvelle fois.

- Le secteur de la petite-enfance

Face à une demande grandissante de place en crèche, la commune s'était engagée avant même que la construction ne soit réalisée à réserver 40 berceaux à la crèche « Maison Bleue ». Depuis le 2 janvier dernier, la crèche baptisée « Bout'Choux » située au cœur de la résidence Diapason, sis 23 rue Victor Basch a ouvert ses portes à 40 petits franconvillois.

- Le secteur scolaire

La rentrée scolaire 2016/2017 a accueilli 164 nouveaux élèves, ce qui a nécessité l'ouverture de 9 classes supplémentaires. Dans sa politique de modernisation de l'école, la commune continue d'investir dans le numérique en équipant les classes de tableaux numériques interactifs (TNI) au nombre de 95 à ce jour. La nouveauté pour 2017 est d'introduire les tableaux numériques tactiles dans les écoles maternelles.

L'éducation sportive de nos enfants continue d'être assurée par les éducateurs sportifs de la commune au nombre 7 répartis sur les 10 groupes scolaires.

- Le secteur de la restauration scolaire et les activités péri scolaires

La ville continuera d'améliorer les services du Kiosque famille et du guichet unique afin de simplifier au maximum les démarches des administrés pour les inscriptions des enfants à la cantine et aux activités péri scolaires.

Cela nécessite également d'augmenter la capacité d'accueil des enfants à la restauration scolaire.

- Le secteur de la jeunesse

La municipalité souhaite organiser des animations de plein air durant l'été pour les franconvillois. Face au succès que remportait l'organisation d'un été à Franconville les années précédentes, il a été décidé de reconduire cette manifestation pour 2017. Différentes animations ludiques, sportives et récréatives seront proposées. L'idée est de faire également de ce lieu un carrefour de rencontres inter générationnelles.

La culture japonaise est mise à l'honneur cette année : Aujourd'hui les mangas font partie de la culture populaire en occident, la France occupe le 2^{ème} rang des pays consommant le plus de mangas dans le monde. A l'initiative des jeunes du CMJ, un festival du manga sera organisé sur notre commune. Il aura pour objet de rassembler un large public sur le thème de la culture japonaise et manga. Des ateliers, des expositions, des stands de jeux et nombreuses autres activités seront proposés à l'occasion de cet événement.

- Le secteur de la culture

Comme chaque année la municipalité propose une programmation diversifiée à l'Espace Saint Exupéry destinée à toucher un large public.

L'école de musique organisera des ateliers et spectacles musicaux, de stages de danses par l'Ecole de Musique.

Une convention pour le projet DEMOS a été signée en 2015 pour une période de trois ans. Elle se poursuivra en 2017 pour la deuxième année. Ce projet permet à des enfants âgés de 7 à 12 ans, issus de quartiers relevant de la politique de la ville et de milieux défavorisés de découvrir la pratique musicale en partenariat avec la Philharmonie de Paris.

○ Le secteur sportif

Depuis deux ans, la commune organise en octobre « les Foulées nocturnes ». En 2016, le nombre de participants a doublé. Face à ce succès, il a été décidé de reconduire une nouvelle fois cette manifestation.

Au mois de février, il sera proposé à la piscine de Franconville une nouvelle activité l'aqua bike. Un sport devenu populaire et très attendu par les usagers.

Dans le courant de l'année, il est prévu l'installation, dans le Bois des Eboulures, d'un espace dédié à la pratique sportive en accès libre appelé « Street Work Out ».

En ce qui concerne la vie dans les quartiers, la ville conserve les différentes animations menées dans les maisons de proximité. De nombreuses actions seront organisées notamment l'aide à la parentalité et aux devoirs, des cours de français, des ateliers informatiques sans oublier des actions de prévention contre la délinquance.

La plupart de ces projets sont subventionnés dans le cadre du contrat de ville.

○ Le secteur de la sécurité

En 2016, une refonte du service de la Police Municipale a été nécessaire pour mettre en place les moyens d'atteindre les objectifs en matière de lutte contre la délinquance. Il aura fallu également s'adapter aux nouvelles attaques et menaces terroristes, qui ont frappé notre pays ces deux dernières années.

a) Personnel :

Entre 2014 et 2016, l'effectif est passé de 12 à 15 policiers municipaux.

Plusieurs objectifs à ce renforcement :

VILLE DE FRANCONVILLE

- Création de la brigade motorisée (lutte contre les délits routiers, moto quad)
- Lutte contre l'économie souterraine et trafic de stupéfiant (présence et contrôle sur les halls d'immeuble)
- Plan Vigipirate renforcé (surveillance des groupes scolaires, bâtiments administratifs, conseils municipaux, festivités et manifestation)
- Lutte contre les stationnements anarchiques (régulation de circulation, respect des arrêtés municipaux, véhicules épaves.

Monsieur le Maire et la Communauté d'Agglomération ont décidé de renforcer le dispositif sécuritaire.

Une Brigade de nuit interviendra sur le territoire de 22h00 à 05h00 du matin.

b) Rapport d'activité du service de la police municipal pour 2016

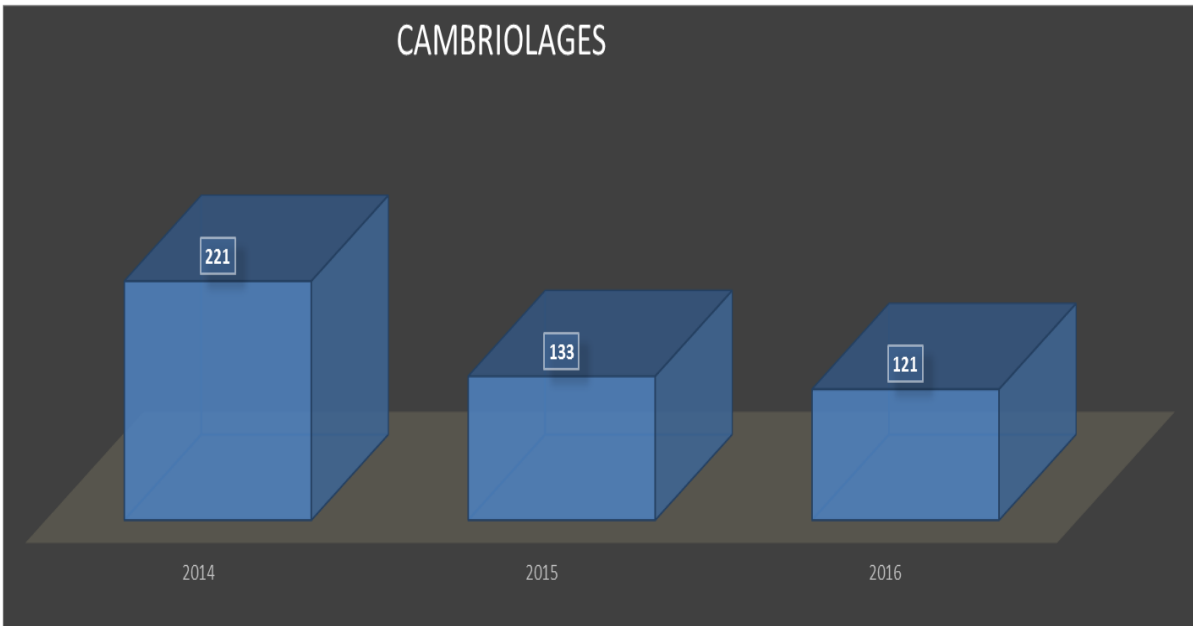
ACTIVITES	2014	2015	2016	%
Interventions	2900	2687	3640	+ 35,46 ↑
Procédures	126	148	307	+ 107,43 ↑
Fourrières	133	196	288	+ 26,53 ↑
Interpellations	22	30	124	+ 313,33 ↑

c) Délinquance 2016

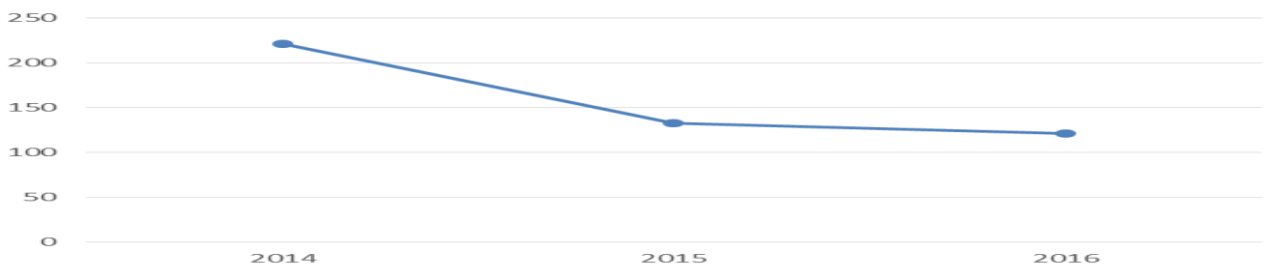
Ci-dessous, la présentation sous forme de graphiques de l'évolution de la délinquance sur la commune. Ce sont les Chiffres officiels de la Police Nationale.

VILLE DE FRANCONVILLE

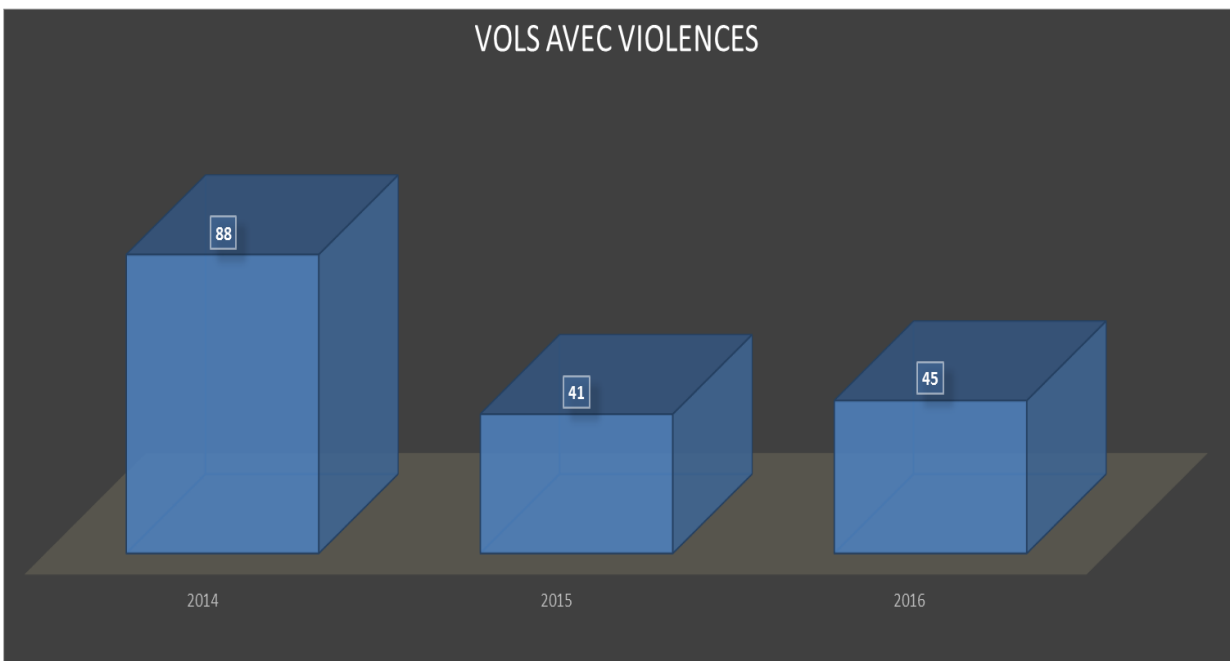
CAMBRIOLAGES



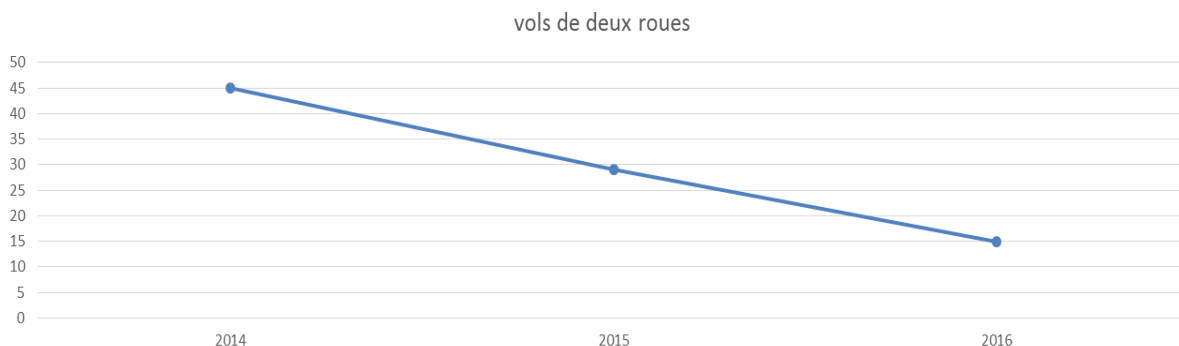
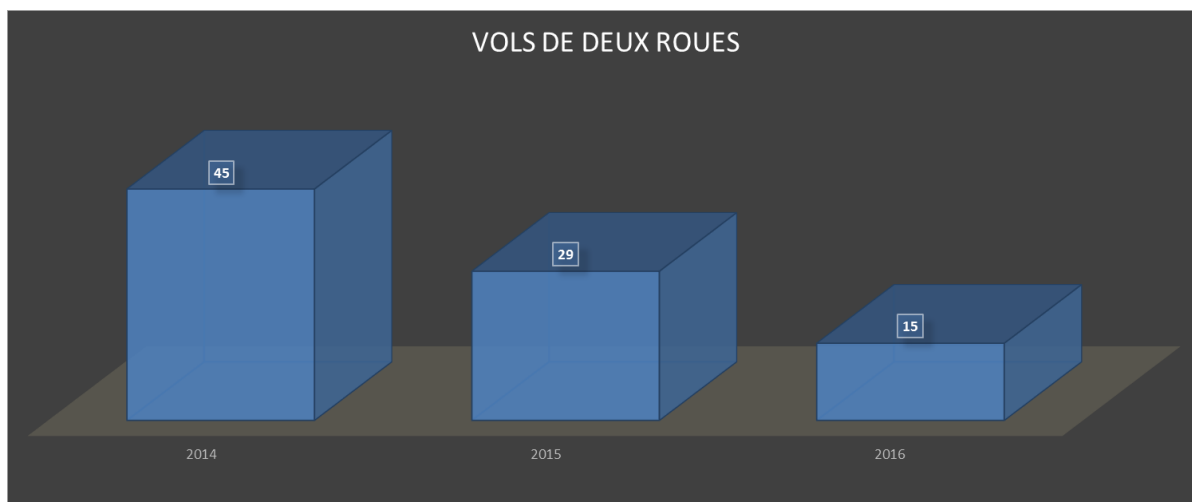
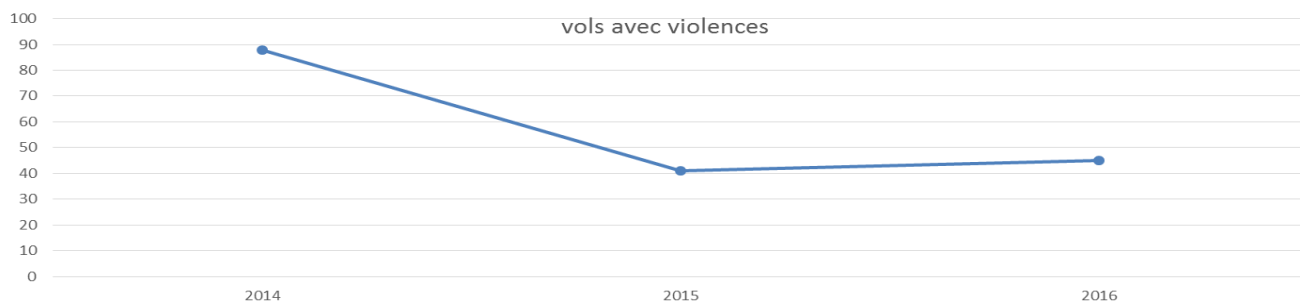
cambriolages



VOLS AVEC VIOLENCES



VILLE DE FRANCONVILLE



Le service de Police Municipale, aura participé activement à la lutte contre la délinquance sur cette année 2016, la nette progression des indicateurs d'activité en témoigne.

4) Le soutien au secteur associatif

La commune de Franconville a la chance d'avoir sur son territoire un tissu associatif riche et varié. Le rôle des associations est

fondamental dans la construction du lien social, de l'épanouissement de chacun, dans le partage des passions. Consciente de cela la municipalité a toujours soutenu, et ce malgré les contraintes budgétaires, la vie associative en mettant à disposition des locaux, du matériel mais également en attribuant des subventions.

L'enveloppe totale des subventions s'élèvera pour 2017 à **1 081 800 €**.

5) Les dépenses de personnel

Afin de s'appliquer à réduire l'ensemble des dépenses de fonctionnement, la collectivité s'est engagée à poursuivre les efforts soutenus de maîtrise de la masse salariale et à optimiser ses ressources humaines.

a) L'ensemble des leviers mis en œuvre en 2016 conduit à une évolution significative de la cartographie des effectifs et génère des économies budgétaires

Catégories	Ville (moyenne / année)			
	2014	2015	2016	Variation 2016/2015
Titulaires/stagiaires	567	553	523	(-) 30
Contractuels (contractuels, médecins, ass. mat, remplaçants, activités accessoires)	217	215	220	(+) 5
CDI	14	15	13	(-) 2
Vacataires (vacataires horaires professeurs)	691	657	511	(-) 146
Apprentis/contrats aidés	38	30	22	(-) 8
Congé parental / disponibilité	36	32	43	(+) 11

Un effort particulier a été mis sur la réduction du nombre de vacataires en tentant d'en fidéliser davantage (moins de vacataires mais travaillant un nombre d'heures plus important). Par ailleurs, certains sont passés sous contrat et ne sont plus comptabilisés parmi les vacataires.

En 2016, la masse salariale a été contenue malgré toutes les augmentations prévues à l'échelle nationale (hausse de cotisations, hausse du SMIC) augmentation du point d'indice (+0.6%).

En effet, en 2016 la masse salariale réalisée est de **27 741 718,30 € soit 64% du budget de fonctionnement réalisé.**

En 2015, la masse salariale réalisée était de 28 396 993,43 € soit 62% du budget de fonctionnement réalisé.

Si la masse salariale allouée est en diminution en 2017, il apparait que la part dans le budget de fonctionnement augmente. En effet, un effort a également été consenti dans les autres dépenses de fonctionnement et a diminué considérablement le budget dédié.

L'économie des dépenses de personnel réellement effectuées en 2016 par rapport à 2015 est de 655 275.13 €

L'économie générée correspond donc à l'activation des différents leviers RH ainsi qu'à des phénomènes exogènes :

- à chaque fois qu'un poste est vacant une réflexion est systématiquement menée sur les process et sur l'organisation interne en lien avec le comité technique. Cela permet d'aboutir à plusieurs scénarii ; le recrutement peut être évité, il doit se faire de manière partielle, une mutualisation peut se mettre en place ou bien le recrutement est indispensable,
- Les agents momentanément indisponibles n'ont pas été remplacés (maladie, congé maternité...),
- Les créations de poste ont été nettement freinées.

Il est à noter que des groupes de travail pour mettre en place le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) vont se tenir en 2017 pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2018. Il s'agit d'un nouvel outil indemnitaire de référence qui remplacera la plupart des primes et indemnités existant dans la fonction publique.

b) Vers une égalité femmes-hommes

La politique des ressources humaines de la ville tend à lutter contre toute forme de discrimination.

En ce qui concerne la parité femmes/hommes, la collectivité est fortement représentée par les femmes soit 68% des effectifs de la ville (moyenne nationale de la part des femmes dans la Fonction Publique Territoriale : 77.5% en 2014):

- 80% des postes de direction (DGA/DST/DGS) sont occupés par des femmes
- 60% des postes à responsabilité (direction, chef de service et adjoints) sont occupés par des femmes.

Ainsi, la représentation du nombre de femmes dans les emplois d'encadrement est proche de la représentativité des femmes au sein de la collectivité.

Cette année, la part des femmes qui pouvaient bénéficier d'un avancement de grade ou d'une promotion interne était de 58%. Il est à noter que 52% des avancements de grade qui se sont concrétisés (sur présentation des chefs de services et après avis de la CAP) l'ont été pour les femmes.

Ainsi, les décisions d'avancements ne tiennent pas compte du genre de l'agent mais bien des compétences.

Il n'existe pas non plus de disparités majeures entre la rémunération des femmes et des hommes à postes équivalents.

On peut donc conclure que dans l'ensemble, la collectivité respecte l'égalité femme/homme. Nonobstant la répartition du temps de travail et la volonté municipale d'ouvrir la mairie tous les jours pour répondre au plus près aux besoins des administrés, il est à noter qu'une partie des services de la ville est fermée le mercredi après-midi. Cette organisation facilite l'équilibre vie privée-vie professionnelle pour les agents chargés de famille.

c) Des dépenses de personnel 2017 soumises aux décisions politiques nationales et locales

VILLE DE FRANCONVILLE

Le budget 2017 a été construit avec la volonté de poursuivre les efforts de maîtrise salariale malgré les multiples augmentations à prévoir. Certaines présentent un caractère obligatoire en s'imposant à la collectivité et d'autres, très limitées, sont propres aux décisions municipales. Les surcoûts en 2017 sont liés au :

- Transfert primes-point (PPCR)
- Augmentation au 1^{er} février du point d'indice (+ 0.6%)
- Réorganisation des carrières des fonctionnaires et nouvelles grilles indiciaires à compter du 01/01/2017
- Glissement, vieillesse, technicité (GVT)
- Cotisation droit individuel à la formation des élus (1% des indemnités)
- Promotions et avancements de grade
- Création d'emplois (stationnement payant, brigade moto)

Par ailleurs, des économies prévisibles ont également été prises en compte :

- Fin de la possibilité d'avancement d'échelon au minimum et mise en place d'une cadence unique d'avancement (PPCR)
- le transfert des 17 emplois de la médiathèque
- la délégation de service public d'une partie de l'entretien des écoles a été prise en compte (13 emplois concernés)
- la vacance d'emploi pour des emplois en cours de recrutement
- la poursuite du non remplacement des suppléances (maladie, congés maternité...)

Enfin, au regard des différents éléments ci-dessus, le budget prévisionnel 2017 représente **27 764 230 €**.

B. Le budget d'investissement

La section d'investissement s'élèvera à **13,84 millions d'euros** contre **8,72 millions** en 2016. Les dépenses d'équipement (comprenant les restes à réaliser) devraient atteindre **10,10 millions d'euros** contre **4,29 millions** en 2016.

1) Les principaux postes de dépenses

En 2017, la ville entreprend de nouvelles opérations et poursuit les chantiers engagés sur 2016.

Extension et restructuration de la maternelle Jules Ferry (Maitrise d'œuvre)	114 000 €
Extension et Réhabilitation de la maternelle 1 de la Fontaine Bertin	1 452 400 €
Sécurisation des bâtiments communaux Dont Ecoles (302 000€)	402 000 €
Gros travaux d'entretien du patrimoine existant (équipements sportifs, centre culturel, bâtiments administratifs...)	1 300 000 €
Travaux de voirie et d'enfouissement de réseaux rue du Plessis Bouchard	630 000 €
Divers travaux d'entretien et de sécurité sur la voirie	400 000 €
Achat d'horodateurs	206 880 €
Acquisitions immobilières	1 667 000 €

2) Les recettes

Les ressources propres

VILLE DE FRANCONVILLE

- **Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)** s'élèvera en 2017 à 250 640€. *Cette recette est calculée en fonction d'un taux forfaitaire fixé à 16,404% appliqué sur le montant TTC des dépenses réelles d'investissement réalisées en 2015.*
- **Taxe d'aménagement** : 736 196 €
- **Amortissements** : 994 702 €
- **Virement** de la section de fonctionnement : 2 928 652 €.
- **Affectation** du résultat de fonctionnement 2016 : 3 343 815€. (1068)

Les ressources externes

Elles se composent essentiellement :

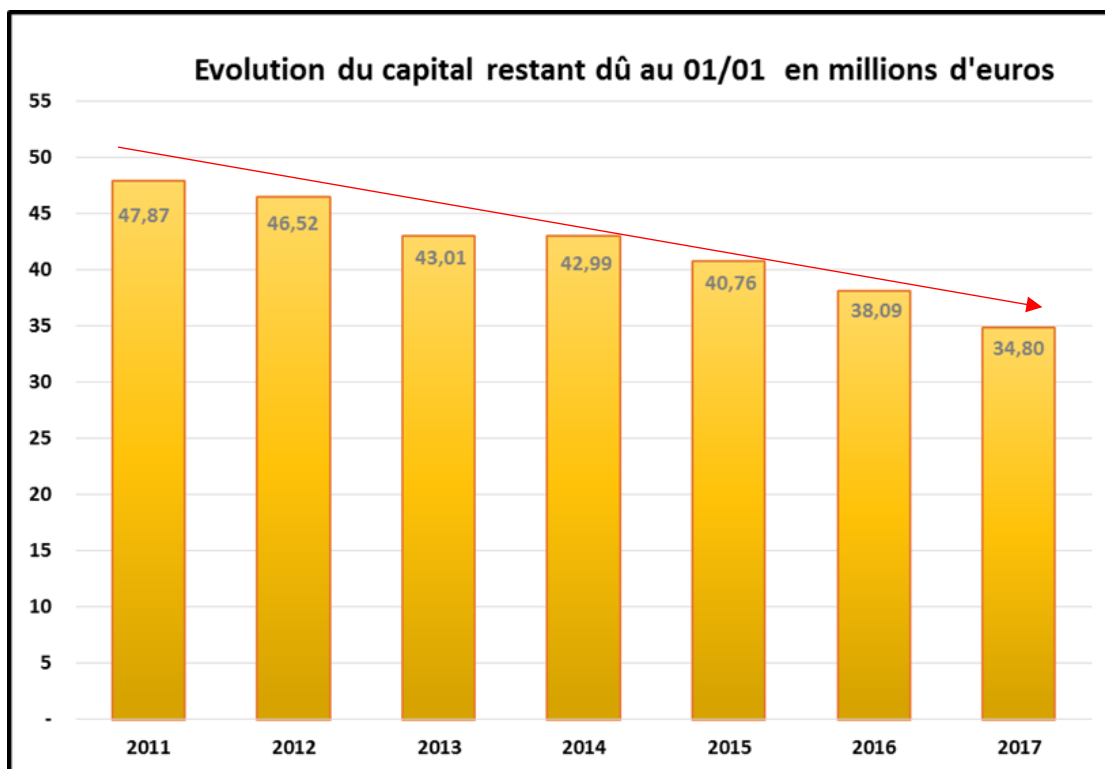
- Amendes de police : 75 000€
- Subventions d'investissement (Etat, Région Département) : 201 187 €
- Fonds de concours de la communauté d'agglomération Val Parisis : 30 800€

La ville prévoit pour 2017 un recours à l'emprunt de 3 600 000€ pour financer une partie des dépenses d'investissement 2017.

IV. LA DETTE DE LA VILLE

Depuis 2011, l'encours de la dette ne cesse de décroître. Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2017 s'élève à 34.85 millions d'euros contre 38,09 millions d'euros au 1^{er} janvier 2016.

VILLE DE FRANCONVILLE



Les remboursements des annuités de la dette poursuivent leur baisse dans le budget 2017 tant en capital qu'en intérêts.

Le montant des dépenses de remboursement de capital devrait en 2017 atteindre 3,6M d'euros contre 3.7M€ en 2016.

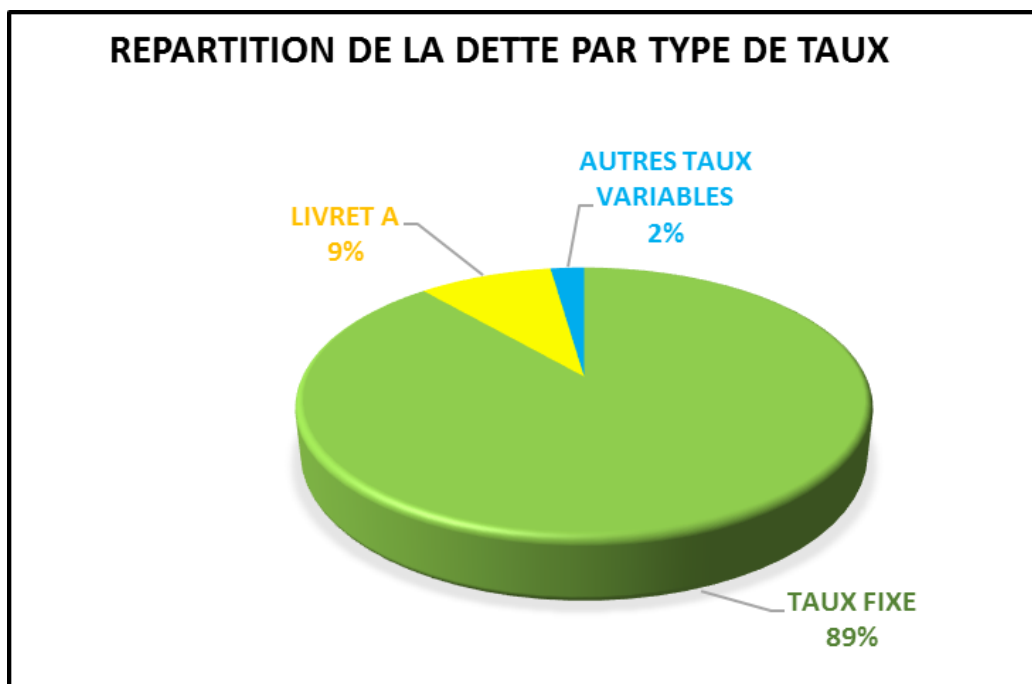
Quant aux intérêts, ils devraient diminuer de 152 900€ par rapport à 2016.

Pour financer ses dépenses d'investissement, la ville empruntera 3 600 000€ auprès de ses partenaires financiers.

Il convient de rappeler que la dette de la ville de Franconville est saine et donc exemptée d'emprunts toxiques. Tous les emprunts sont des produits non structurés.

La dette de la ville est constituée de :

- 89% d'emprunts à taux fixes ou préfixes,
- 9% d'emprunt indexés sur livret A
- 2% d'emprunt à taux « à barrière » indexé sur l'EURIBOR (moyennes des taux directeurs de 43 banques européennes).



V. PROGRAMMATION FUTURE DES PROJETS D'INVESTISSEMENT

- Construction de nouvelles classes permettant de faire face à l'arrivée d'une population nouvelle sur le territoire Franconvillois.
- Extension et restructuration de la maternelle Jules Ferry
- Divers travaux sur les équipements sportifs (gymnases, CSL, piscine...).
- Gros travaux d'entretien du patrimoine existant : (bâtiments administratifs, Centre Socio Culturel, Ecole de Musique, locaux de la Police Municipale...).
- Aménagement de la voirie en faveur des transports et des liaisons douces.
- Mise en accessibilité des bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite (ADAP).

VILLE DE FRANCONVILLE